



PLAN DE PREVENTION

Responsables de travaux

- ☞ Met en œuvre des travaux dans l'entreprise
- ☞ Autorise des entreprises extérieures à réaliser des travaux dans l'établissement
- ☞ Engage sa responsabilité

FINALITE

Réaliser les plans de prévention

OBJECTIFS

A l'issue de la formation le participant est capable de :

- ⊕ Identifier les dispositions du décret du 20 février 1992 et ses arrêtés d'application.
- ⊕ Elaborer le plan de prévention
- ⊕ Prendre en compte l'organisation à la mise en œuvre

DUREE

- En salle 1 jour (8 pers. Maxi)

PEDAGOGIE

- ★ Exposés des différents thèmes illustrés par projection animée PowerPoint.
- ★ Méthode interactive basée sur les tâches de chacun et des expériences vécues.
- ★ Accompagnement du stagiaire dans l'acquis par réalisation d'exercice d'évaluation tout au long du stage.
- ★ Analyse et recherche de solutions avec les stagiaires dans leur situation de travail.

MOYENS MIS EN ŒUVRE SPECIFIQUES

- Logiciel d'animation PREVENTORK
- Vidéo projecteur 3000 lumens (*Assure une parfaite lisibilité en salle éclairée*)
- Micro-ordinateur portable
- Un document couleur par participant
- Test d'évaluation des acquis fin de stage

PROGRAMME

Statistiques des accidents EE

Exigence réglementaire PDP

Contenu du décret du 20 février 1992

Opération, prestation, interférence, inspection, formalisation, avant pendant après les travaux

Travaux dangereux (Arrêté du 19/03/93)

Protocole de sécurité (Arrêté du 26/04/96)

Responsabilité

Code pénal, jugements de la cour de cassation

Exemples de travaux et dispositions

Procédure sur site

L'organisation, les missions de chacun

Méthode de rédaction

Test d'évaluation